UN CODE DE VIE POUR TOUS ! – RELÂCHE SCOLAIRE 2023

Nous nous engageons à fournir une programmation d'activités diversifiées. Le tout sera offert dans un cadre sécuritaire et les interventions seront fait de manière respectueuse car les animateurs sont formés (DAFA et premiers soins).

Engagement des parents :
Vous vous engagez à respecter le cadre spécifique des activités et à utiliser un langage poli et courtois lors de discussions avec notre personnel.

Il est également entendu que le ou les parents doivent :

- Fournir les vêtements d'extérieurs bien identifié;
- Fournir des espadrilles et des bas en tout temps et bien identifié;
- Fournir un lunch froid ou thermos à tous les jours(pas de micro-onde sur place ni en sortie);
- Fournir maillot de bain et serviette lorsque nécessaire;
- Fournir un sac à dos assez grand pour contenir l'ensemble des effets personnels de l'enfant.
- S'assurer que l'enfant soit au camp 15 minutes avant le départ de l'autobus. Aucun voyagement autre que l'autobus ne sera effectué;
- Remplir la fiche santé sur Planitou avant le 22 février.

Engagement des jeunes :
Ce dernier s'engage aussi à accepter et respecter les consignes, à utiliser un langage poli, à respecter les autres enfants, le matériel prêté et à laisser ses jouets ou objets de valeur à la maison.

Le **code de vie** fait partie intégrante des règles à connaître lors de l'inscription de votre enfant pour qu'il puisse s'amuser dans un climat sain et sécuritaire, **il est entendu que l'enfant doit :**

- Écouter et mettre en application les consignes et les règles des animateurs;
- Participer activement aux activités;
- Utiliser les bons gestes et un langage respectueux lorsqu'il s'adresse aux autres ;
- Faire attention au matériel et au site du camp;
- Ramasser ses déchets et les mettre à la poubelle ;
- Rester avec son animateur et son groupe ;
- S'habiller convenablement pour participer aux activités ;
- S'exprime calmement et chercher des solutions non violentes ;
- Être de bonne humeur et souriant.

Ce qui veut dire qu'il est interdit :

- de jurer ou d'avoir un langage inapproprié ;
- de frapper les autres ou de se battre ;
- de se sauver ;
- de crier des noms ;
- de lancer des objets ;
- d'être arrogant envers les animateurs ;
- de briser du matériel ou de vandaliser le site ou les bâtiments.

GUIDE DES PARENTS - MESURES DISCIPLINAIRES

Selon la nature et la gravité de l'offense, la direction se réserve le droit de ne pas respecter l'ordre des modalités d'intervention.

1re étape

- Avertissement verbal à l'enfant par l'animateur ou par superviseur.
- Échange avec le parent (lorsque c'est possible) ou journal quotidien de Planitou.

2e étape

- Formulaire comportemental émis, en collaboration avec le jeune ;
- Échange obligatoire avec le parent ;

3e étape

- Possibilité de suspension, à court terme, de l'enfant du camp

OU

- Retrait définitif de l'enfant du camp